

Concours internes 2025

Assistants ingénieurs

BAP ABCD

Phase d'admissibilité

Relevé de conclusions

Contexte du concours

Le jury

Le jury est composé de 9 membres (5 femmes et 4 hommes) affiliés aux BAP A (6), B (1), C (1), D (1).

Les candidats

176 candidats ont déposé une candidature pour 25 promotions possibles. Quatre postes affectés sont proposés. Six candidats ont déposé une double candidature (poste affecté et non affecté).

La répartition des candidatures est la suivante :

- 153 dossiers pour la BAP A dont 6 en postes affectés (87%)
- 12 dossiers pour la BAP B (7 %)
- 9 dossiers pour la BAP C (5 %)
- 2 dossiers pour la BAP D (1 %)

Parmi les candidats, 106 sont des femmes (60 %) et 70 sont des hommes (40 %) dont l'âge est compris entre 26 et 63 ans. L'âge moyen est de 45 ans.

Analyse des dossiers

L'admissibilité s'est tenue du 8 au 10 septembre 2025 en distanciel pour tous les membres du jury.

Analyse des dossiers en amont de la réunion d'admissibilité, critères retenus

La grille d'analyse des dossiers et le mode de notation ont été élaborés par l'ensemble du jury lors d'une réunion préparatoire.

Pour les candidatures sur poste non affecté, le jury a cherché à évaluer si les fonctions exercées par l'agent relevaient du corps des assistants ingénieurs au regard des emplois-types Referens et des critères généraux d'évaluation décrits dans le guide du candidat : la qualité du travail et la fiabilité des réalisations ; les qualités relationnelles ; l'implication personnelle ; la capacité de réflexion et de recul ; l'implication d'initiative et de responsabilité ; le degré d'initiative et de responsabilité ; les mobilités thématiques et/ou fonctionnelles et la formation continue.

Dans la notation des dossiers, le jury a accordé aux critères qualité du travail et fiabilité des réalisations, implication personnelle, capacité de réflexion et de recul, implication d'initiative et de responsabilité, degré d'initiative et de responsabilité, un poids égal et légèrement supérieur par rapport aux critères de qualités relationnelles et de mobilités thématiques et/ou fonctionnelles et la formation continue. Un critère de qualité rédactionnelle des dossiers a également été pris en compte. Pour les candidatures sur poste affecté, le jury a cherché à évaluer le potentiel des candidats à remplir pleinement les missions du profil de poste dans un délai raisonnable.

Deux rapporteurs ont été nommés pour chaque dossier. Chaque rapporteur a noté les dossiers qu'il avait à évaluer sur chacun des critères. Le jury s'est pour cela basé sur ce qui était décrit dans les différentes parties du dossier, en cherchant à identifier les éléments factuels démontrant que le candidat exerce déjà les missions attendues d'un assistant ingénieur. Les rapporteurs ont tenu compte de la clarté du propos, de la capacité de synthèse, de la mise en contexte appropriée de l'activité, du choix d'exemples pertinents venant à l'appui des déclarations, de la prise de recul des candidats sur leurs activités. Chaque rapporteur a ensuite classé les dossiers en trois grandes catégories (A/B/C) avec la possibilité d'apporter une précision supplémentaire grâce à l'usage de +/- :

- A+/A/A- : le dossier rapporte des missions et activités qui relèvent totalement du corps des AI,
- B+/B/B- : un certain nombre de missions et activités apparaissent relever du corps des AI,
- C+/C/C- : au vu des éléments figurant dans le dossier, les missions et activités d'AI n'apparaissent que de façon ponctuelle ou ne sont que partiellement exercées.

Les dossiers de candidats notés de manière différente par les deux rapporteurs (en particulier les dossiers notés A et C) ont fait l'objet d'une troisième relecture par un autre membre du jury et ont donné lieu à un échange approfondi avec tous les membres du jury, en réunion d'admissibilité, pour éclairer les différences de perception des dossiers. Les dossiers notés AB ou BC ont été discutés en amont de la réunion d'admissibilité par les rapporteurs.

Déroulement de la réunion d'admissibilité

En réunion d'admissibilité, le jury a d'abord évalué les candidatures sur poste affecté puis les candidatures sur poste non affecté. Toutes les décisions ont été approuvées et prises par l'ensemble du jury.

A l'issue de la discussion, le jury s'est prononcé à l'unanimité pour positionner le dossier dans l'une des catégories suivantes :

- A : le dossier rapporte clairement une majorité de missions et d'activités relevant du corps des AI (67 dossiers),
- B : le dossier rapporte une part substantielle de missions et activités relevant du corps des AI (87 dossiers),
- C : le dossier ne rapporte pas de manière suffisamment claire ou trop à la marge les missions et activités relevant du corps des AI (22 dossiers).

Le jury a au final retenu 50 dossiers (28 % des dossiers) pour la phase d'admission. La répartition de ces dossiers est la suivante :

- **46 en BAP A, 3 en BAP B, 1 en BAP C, 0 en BAP D,**
- **32 femmes (64%) et 18 hommes (36%),**
- **L'âge varie entre 28 ans et 63 ans. L'âge moyen est de 45 ans.**

L'ensemble du jury est conscient que ces résultats induiront une frustration de certains candidats au regard des missions et activités exercées. Nous avons sélectionné ceux qui, de notre point de vue et à l'examen des dossiers, exercent ces missions le plus complètement.

Points complémentaires sur la phase d'admissibilité

- Les membres du jury ont déclaré leurs liens d'intérêts avec les candidats avant de pouvoir accéder aux dossiers. Tout membre du jury ayant un lien d'intérêts avec un candidat n'a pas évalué son dossier ni participé aux discussions le concernant.
- Le jury n'a pas tenu compte des admissibilités lors de jurys précédents. Nous sommes conscients du caractère déstabilisant que cela peut avoir pour un candidat qui aurait été admissible lors d'un concours précédent et qui ne l'est pas à ce concours. Nous rappelons toutefois qu'en plus de la qualité propre à chaque dossier, nous avons apprécié les dossiers les uns par rapport aux autres.
- Nous n'avons pas tenu compte de l'ancienneté dans le corps.

La notation

Les notes s'échelonnent de 11/20 à 17/20. Les dossiers ayant une note égale à 17/20 ont été déclarés admissibles.

Pour avoir une gradation dans la note donnée aux candidats, nous avons établi le barème suivant :

- 17/20 : dossier classé A+ par les deux rapporteurs,
- 16/20 : dossier classé A/A+ par les rapporteurs,
- 15/20 : dossier classé A par les deux rapporteurs
- 14/20 : dossier classé A/B par les rapporteurs,
- 13/20 : dossier classé B par les deux rapporteurs,
- 12/20 : dossier classé B/C par les deux rapporteurs,
- 11/20 : dossier classé C par les deux rapporteurs.

Commentaires et conseils aux candidats

Les commentaires et conseils formulés par le jury restent proches de ceux formulés les années précédentes :

- De manière générale, le jury tient à saluer la grande qualité des dossiers présentés à cette campagne de concours interne. Cette qualité est d'autant plus appréciée que les rapporteurs ont un nombre important de dossiers à évaluer (en moyenne une quarantaine de dossiers sur ce concours). De surcroît, même si le jury est constitué de manière à représenter une diversité de domaines de recherche et d'emplois-types, les rapporteurs ne sont le plus souvent pas spécialistes du domaine précis dans lequel évolue le candidat. Un effort de synthèse et de pédagogie, y compris pour des non spécialistes, l'absence de redites, ainsi qu'un remplacement de l'activité dans son contexte scientifique sont des éléments qui placent le rapporteur dans de meilleures dispositions pour évaluer un dossier. Le fait de suivre une formation à la rédaction des dossiers et/ou de faire relire son dossier, y compris par des non spécialistes, est ainsi fortement recommandé.
- Les profils sur poste affecté correspondent à un besoin clair et identifié d'une structure (équipe/unité), généralement lié à l'absence, au sein de ladite structure, des compétences ou forces adéquates pour combler ce besoin. Ils sont donc souvent en lien avec une mobilité géographique ou thématique des agents. Pour ces postes, le jury évalue le potentiel du candidat à être capable de remplir rapidement les missions et activités du profil de poste. Il n'est pas demandé au candidat d'exercer, avant le concours, l'ensemble de ces missions et activités mais de démontrer qu'il a la capacité de les remplir à un niveau AI.
- Pour les postes non affectés (promotion sur place), le jury de concours interne se prononce sur les fonctions et missions du candidat telles qu'elles sont présentées dans le dossier et non pas sur l'estimation d'un potentiel pour le futur. Le candidat doit présenter dans son dossier les faits montrant qu'il exerce déjà des missions d'AI.



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

INRAE

- L'organigramme, en particulier l'organigramme fonctionnel qui est construit de manière libre par le candidat avant validation par sa hiérarchie est un élément important du dossier. Une attention particulière doit être portée à sa clarté, de façon à ce que le jury puisse comprendre facilement le positionnement du candidat et de son activité au sein d'un ou de plusieurs collectifs. Les organigrammes fonctionnels trop denses sont souvent contre-productifs.
- La partie argumentaire doit montrer au jury la prise de recul du candidat par rapport à son activité et à son évolution soient étayées par des exemples. Cette prise de recul porte par exemple sur l'évaluation des réussites et des échecs, la réflexion sur les choix expérimentaux effectués, la réflexion sur l'impact de l'activité de la personne sur les objectifs de son collectif (équipe et/ou unité). Il ne s'agit pas dans cette partie de résumer le rapport d'activité, mais de montrer de façon synthétique en quoi l'activité telle qu'elle est exercée et les résultats obtenus (seul ou en collaboration) relèvent bien du corps d'assistant ingénieur.

Demandes d'information

Les candidats qui le souhaitent peuvent bénéficier à l'issue de la **procédure de concours** d'un retour individualisé sur leur dossier.

La demande doit se faire **par mail exclusivement** auprès de la présidente du jury Mme Peggy JARRIER-GAILLARD à : peggy.jarrier-gaillard@inrae.fr

Un rendez-vous téléphonique ou une visio-conférence, entre le 10 novembre 2025 et 20 décembre 2025, avec la présidente ou son vice-président, M. Vincent HELLIER, sera proposé.